

Affaires courantes

Nous ne sommes pas convaincus qu'il existe un marché concurrentiel dans le secteur bancaire. À vrai dire, le secteur des institutions financières a une structure oligopolistique. Autrement dit, ce n'est pas le marché qui fixe les taux. Si c'était le cas, toutes les banques auraient emboîté le pas à la Banque de Montréal quand elle a présenté sa carte ayant un taux légèrement supérieur au taux préférentiel, il y a un an environ, et à la Banque Scotia quand elle a mis sur le marché une carte offrant un taux de 10,5 p. 100.

Le fait est qu'il n'y a pas de concurrence, qu'il n'y a pas de marché. Je le répète, madame la Présidente, il n'y a pas de marché où les taux d'intérêt sur les cartes de crédit fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Les banques ont tout simplement obtenu le droit d'extorquer les gens. Quiconque ferait comme les banques dans d'autres secteurs passerait pour un voleur de grands chemins.

Qu'est-ce que le comité a fait? Il a refusé de mettre la main au collet de ces escrocs. Il a tout simplement refusé de les arrêter.

• (1015)

Devant le comité, nous avons soutenu qu'il fallait imposer un maximum variable aux taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Puisque la concurrence n'existe pas dans ce secteur, le seul moyen de protéger les consommateurs qui se débattent pour obtenir du crédit sur le marché consiste à imposer un tel maximum. Ainsi, lorsque le taux d'escompte de la Banque du Canada diminuerait, les taux d'intérêt sur les cartes de crédit diminueraient et, lorsque le taux d'escompte augmenterait, les taux d'intérêt augmenteraient.

Actuellement, aucun critère ne régit la hausse ou la baisse des taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Tout dépend de l'humeur du président de la Banque Royale lorsqu'il se lève le matin. Il se fonde sur les profits réalisés la veille sur ses opérations de change pour décider si le taux diminuera de 0,5 p. 100 ou ne bougera pas. Nous sommes à la merci de la bonté et de la grandeur d'âme. . .

Une voix: De gens insensibles.

M. Rodriguez: . . . je dirais même, de gens très âpres au gain. Les ministériels disent: «Nous espérons que les consommateurs ouvriront leur portefeuille et dépenseront suffisamment pour nous sortir de la récession». Mais comment peuvent-ils espérer voir les consommateurs dépenser davantage lorsque les banques les tiennent à la

gorge ou par toute autre partie de leur anatomie que vous pouvez imaginer, selon ce qui est le plus efficace?

Nous avons dit que le seul moyen de discipliner les banques consistait à imposer un maximum variable, mais elles ont répliqué que nous ne le pouvions pas parce que ce serait une ingérence sur le marché. Les conservateurs ont invoqué le même argument.

Je n'ai jamais vu un exemple aussi criant du copinage entre les conservateurs et les banques.

Une voix: Ils protègent les banques.

M. Rodriguez: Le gouvernement a réussi. Je lui donne 100 p. 100.

Les consommateurs se font flouer. Nous avons dit que les banques ne devraient pas faire cela. Il faut une valeur de référence pour aligner les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et cette valeur doit être le taux d'escompte de la Banque du Canada. Imaginez qu'on demande 300 p. 100 de plus. C'est usuraire, absolument usuraire!

Ce sont les institutions les plus rentables du pays. Les banques s'en sortent incroyablement bien et même quand ce n'est pas le cas, même quand elles font une gaffe, comme dans le cas d'Olympia and York comme dans celui des banques qui ont prêté de l'argent en Amérique du Sud pour obtenir des pétro-dollars, vers qui se tournent-elles pour se tirer d'affaires? Les contribuables. Même quand elles ont des difficultés, ce sont les contribuables.

Quand il s'agit de s'assurer qu'elles obtiendront les meilleures conditions possibles sur un marché en déroutte, on fait en sorte que la Banque Toronto-Dominion obtienne tous les éléments de choix de la Central Guarantee. Quand la Compagnie Trust Royal a eu des difficultés, nous avons pris soin de voir à ce que la Banque Royale ait le meilleur et nous avons laissé les contribuables s'arranger avec le reste. On laisse les miettes aux contribuables.

Notre caucus a donc déclaré qu'il fallait avoir des taux d'intérêt flottants. C'est le seul moyen d'avoir un marché juste, du moins en ce qui concerne les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. En 1989, le comité a recommandé qu'on applique un maximum variable. À cette époque, le comité était présidé par un conservateur, mais ce n'était pas le même qu'actuellement. Malheureusement, les libéraux sont revenus sur leur engagement et ont voté dans le même sens que les conservateurs. Le rapport a été déposé le 22 juin.

Une voix: Qu'y a-t-il de changé?